

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

2020 107 Budget participatif 2021

Rapporteur : M. Foidart

Le Budget Participatif est un dispositif de participation citoyenne qui permet aux Guidélois de proposer des projets d'intérêt général qui après une présélection par le comité Citoyenneté/Budget participatif et étude de faisabilité seront proposés aux votes des citoyens.

Les objectifs du Budget Participatif sont les suivants :

- Permettre aux citoyens de proposer des projets d'intérêt général
- Favoriser une implication citoyenne et collective de toutes et tous
- Créer du lien social par le biais de rencontres et projets entre habitants

Toute personne de plus de 10 ans et résidant à Guidel peut déposer un projet et voter pour ses projets favoris.

Le projet peut être porté par une personne ou un collectif (classe à partir du CM1, association...), dans ce cas une personne référente devra être identifiée.

Les projets doivent, pour être éligibles, être d'intérêt général et respecter un certain nombre de critères.

La réalisation des projets pourra débuter dans le mois suivant la proclamation des résultats du vote. Selon la complexité et les conditions de mise en œuvre des projets, le délai pourra s'étaler sur plusieurs mois.

Le site internet et le Facebook de la ville de Guidel ainsi que la presse locale relayeront les informations.

Le règlement du budget participatif 2021 est joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, animations, jumelages et manifestations du 10 novembre 2020

APPROUVE la mise en place d'un budget participatif pour l'année 2021

APPROUVE le règlement du budget participatif joint en annexe

DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021

Adopté à l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

